Votre demande d'inscription a bien été prise en compte pour l'année universitaire 2025/2026

Votre N° d'étudiant est le : 22504816

Envoi des pièces justificatives :

Pièces justificatives à fournir au format numérique

- ✓ Carte d'identité ou passeport
- ✓ Bordereau d'autorisation du Droit à l'image daté et signé (https://pjweb.universite-paris-saclay.fr/ formulaire Droit Image alumni.pdf)
- ✓ Attestation Contribution de Vie Etudiante et de Campus. A défaut justificatif de non assujetissement (attestation formation continue, contrat de professionalisation, convention)
- ✓ Attestation d'assurance "responsabilité civile scolaire et universitaire" nominative, couvrant l'année 2025-2026 (à défaut l'année civile 2025)
- ✓ Certificat de scolarité ou relevé de notes annuel du dernier établissement fréquenté avant 2025-2026
- ✓ Dernier diplôme d'enseignement supérieur obtenu ou à défaut attestation de réussite ou ensemble des relevés de note justifiant l'obtention du dernier diplôme ou décision VAPP. Pour les diplômes étrangers, une traduction par un traducteur assermenté est nécessaire.
- ✓ Photographie d'identité récente au format jpg ou jpeg qui respecte l'outil de recadrage fourni
- ✓ Relevé des notes du baccalauréat mentionnant les spécialités de terminale et première (pour les baccalauréats concernés) ou titre d'admission en équivalence pour les non-titulaires du baccalauréat français. Pour les néobacheliers, Il est téléchargeable sur votre espace personnel dans l?application Cyclades à la rubrique mes documents.

Informations complémentaires :

Pour finaliser votre inscription administrative, vous devez :

1) impérativement activer vos comptes numériques "Paris-Saclay" :

Pour bénéficier des services numériques (adresse mail, wifi), vous devez impérativement activer dès le lendemain de votre inscription votre compte adonis prenom.nom@universite-paris-saclay.fr: https://adonis.universite-paris-saclay.fr/annuaire/compte/activation/

Si vous n'activez pas votre compte informatique, vous ne pourrez pas téléverser vos pièces justificatives.

2) déposer vos pièces justificatives sur https://pjweb.universite-paris-saclay.fr

Le dépôt des pièces justificatives est à effectuer obligatoirement sous 7 jours.

Votre inscription sera vérifiée par la suite par votre Scolarité. Pour cela, comptez un délai de traitement de 2 semaines.

Le dépôt des pièces justificatives est à effectuer dans un délai de 10 jours après votre inscription.

Votre inscription à distance ne sera effective qu'après vérification et validation des pièces justificatives demandées et, le cas échéant, du paiement de vos droits d?inscription. En cas d'absence de ces pièces ou déclaration mensongère, votre inscription administrative sera REFUSEE.

La Faculté des Sciences d'Orsay sera fermée du lundi 21 juillet au soir jusqu?au lundi 18 août au matin. Toute pièce justificative déposée après le lundi 21 juillet sera vérifiée lors de la réouverture du service scolarité.

Une fois vos PJ validées, vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité et votre quittance de paiement sur MONDOSSIERWEB.

ATTENTION - pour les L1 & L2 Double Diplôme : une fois votre 1ère inscription faite sur IAPRIMO, vous devez effectuer votre 2de inscription au D.U. sur https://apoweb.universite-paris-saclay.fr

- 3) Pour toutes les premières inscriptions à la Faculté des Sciences :
- votre carte d'étudiant sera à récupérer au service scolarité.
- Pour les étudiants inscrits en cumulatifs, les cartes seront envoyées directement dans les lycées conventionnés.
- Pour les réinscriptions à la Faculté des Sciences : les stickers "2025-2026" seront à récupérer sur présentation de votre certificat de scolarité au service scolarité à l'adresse suivante : rue du Doyen André Guinier 91405 Orsay Bâtiment 336 Rdc bureaux 003 et 006.

Pas de remise de stickers pour les étudiants qui ne se présentent pas au service scolarité.

En cas de difficultés, contactez scolarite.sciences@universite-paris-saclay.fr

Rappel: article D 612-4 Code de l'éducation: "L'inscription est subordonnée à la production, par l'intéressé, d'un dossier personnel dont la composition est définie par le chef d'établissement en application des dispositions générales arrêtées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'accomplissement des formalités prévues par la réglementation des droits universitaires."

Le Service Scolarité de l?UFR Sciences d?Orsay

Informations concernant votre paiement :

Nous avons enregistré votre paiement de : 254,00 euros

Page: 2/2